

Le point sur...

Une nouvelle façon de pourvoir aux emplois de gestion : mission accomplie !

Bulletin d'information à l'intention des gestionnaires de la fonction publique du Québec

Avril 2005

Le Conseil du trésor a approuvé, le 8 juin 2004, le Plan de mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion de la carrière et de développement des gestionnaires de l'État. Ce plan permet au gouvernement d'assurer son leadership à l'égard de l'accès aux emplois d'encadrement, de la préparation de la relève ainsi que du développement et du maintien des compétences des gestionnaires en place.

Au cours des derniers mois, l'une des mesures en matière de gestion de la carrière et de renouvellement du personnel d'encadrement s'est concrétisée par la tenue d'un concours interministériel de promotion à la classe 4. Du jamais vu ! Cette première opération d'un concours d'envergure gouvernementale s'est réalisée selon les objectifs de l'échéancier annoncé. Ayant débuté en novembre 2004, avec la publication de l'appel de candidatures interministériel, ce concours s'est terminé le 6 avril dernier avec l'émission de la liste de déclaration d'aptitudes.

L'évaluation selon un profil gouvernemental de gestion

Les personnes inscrites au concours ont été évaluées selon les compétences gouvernementales en gestion, soit au regard des dimensions fonctionnelle et humaine. Les deux examens de type objectif ont été conçus et validés selon un processus rigoureux impliquant la participation de près de 175 cadres de différents ministères et organismes.

Des examens certifiés

Ces examens ont fait l'objet d'une certification de la part de la Commission de la fonction publique. La certification des examens signifie que la Commission a analysé tous les aspects, de leur conception à la détermination des résultats, et a constaté qu'ils étaient appropriés à tous les points de vue. Dès lors, le contenu des examens, les critères d'évaluation ainsi que la grille et les modalités de correction ne peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission. Une grande première !

Quelques chiffres en bref...

Le nombre de candidatures reçues à la suite de la publication de ce concours s'élève à 4 420. De ce nombre, plus de 3 800 personnes satisfaisaient aux exigences énoncées dans les conditions d'admission. Les candidatures provenaient de plus de 50 ministères et organismes, de toutes les régions du Québec. Afin d'accommoder les postulants et de limiter leurs déplacements, les séances d'administration des examens se sont déroulées dans 34 sites différents dans la province et à l'étranger. Le taux de succès aux examens est de 51 % représentant un peu plus de 1 800 personnes

qualifiées pour occuper un emploi de cadre à la classe 4, au sein de la fonction publique.

Des personnes qualifiées pour répondre à vos besoins...

Pour faciliter l'arrimage entre les emplois à pourvoir et les candidats et candidates, les personnes ayant réussi la procédure d'évaluation ont été invitées à remplir un formulaire précisant leur profil professionnel. Ainsi, les personnes inscrites dans la liste de déclaration d'aptitudes pourront être sélectionnées, selon les caractéristiques des divers emplois à pourvoir, en fonction de la scolarité et de l'expérience spécifiques exigées.

Le partenariat, un gage de succès !

Cette première opération terminée, nous considérons que les objectifs ont été atteints. Or, une partie du succès de cette innovation repose sur la participation collective des ministères et des organismes qui ont contribué à la réalisation des étapes opérationnelles. À titre d'exemple, lors de la vérification de l'admissibilité, plus de 65 d'entre eux ont consenti à prêter des ressources possédant l'expertise en la matière.

L'avenir...

Le Secrétariat du Conseil du trésor s'est engagé à maintenir à jour ce bassin de personnes qualifiées en publiant annuellement un concours interministériel de promotion à la classe 4 du personnel d'encadrement. Ainsi, les personnes qui ont échoué au présent concours et celles qui ne répondaient pas aux

conditions d'admission auront l'occasion de poser à nouveau leur candidature à un tel concours, dans un délai raisonnable. On estime que la prochaine opération s'enclenchera au début de l'année 2006. En ce qui a trait aux autres niveaux de gestion, des concours interministériels de promotion seront annoncés dès l'automne.

Un prochain numéro portera sur la mise en œuvre d'une autre mesure : le Programme gouvernemental de développement de la relève de gestion ; un programme qui vise à accélérer l'accès à la gestion par la réalisation d'un parcours personnalisé de formation.

Vous avez des questions ?

Pour tout renseignement additionnel, nous vous invitons à **communiquer avec votre direction des ressources humaines.**